

**COMPTE-RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 25 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle (arrivée à 20H35), BARD Denis, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 19 mai 2021

*Affichage :*  
Du jeudi 27 mai au  
lundi 26 juillet 2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

**Absent :** M.SIMON Didier

M. Bertrand LEJOLIVET est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mai 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**53-2021 - Administration générale. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021.

**54-2021 - Administration générale. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises.

**Ressources humaines**

- L'assemblée délibérante est informée le 25 mai 2021 de la procédure engagée pour mettre fin au détachement de la directrice générale des services.

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

**55-2021 - Finances. Subvention de fonctionnement à l'école privée Saint-Anne pour 2021.**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal valide le montant de la subvention allouée à l'école privée de la commune à hauteur de 203 708 € pour l'année 2021.

**56-2021 - Finances. Répartition intercommunale des charges de l'école publique.**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal adopte pour l'année 2021 les montants de participation suivants au titre de la répartition intercommunale des charges des écoles publiques :

	2019	2020
Coût élève maternelle	1 062,28 €	1 076,56 €
Coût élève élémentaire	348,22 €	374,13 €

**57-2021 - Travaux. Attribution d'un fonds de concours dans le cadre du soutien à l'investissement communal – les Ateliers de la Morinais.**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal autorise la signature de la convention financière et accepte le fonds de concours.

**58-2021 - Création d'un poste permanent statutaire à temps complet d'Adjoint au Directeur Général des Services**

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2021.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

**59-2021 - Débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du Règlement de Publicité intercommunal**

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain.

**60-2021 - ZAC de la Vigne - Acquisition de la parcelle AO 67 à La Clôtière pour effacement de réseaux**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal :

- autorise l'acquisition de ce terrain au prix et conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conclusion de cette affaire ;
- désigne Maître JOUFFREY, notaire à Thorigné-Fouillard, pour la rédaction de l'acte authentique.

**61-2021 - FGDON35 - CONVENTION MULTI-SERVICES Période 2021/2024 (annule et remplace suite à une erreur matérielle)**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal :

- approuve la convention d'adhésion à FGDON 35, jointe en annexe, pour la période 2021-2024,
- valide la proposition de verser une indemnité à destination du piégeur bénévole agissant dans le cadre de la mission de lutte contre les ragondins (ou autres) à hauteur de 500 € annuel, en référence à l'article 2 de la convention susvisée,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**62-2021 - Convention d'adhésion au Programme ECODO**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal :

- approuve la convention d'adhésion au programme ECODO, jointe en annexe, pour la période 2021-2024,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**63-2021 - Culture. Recrutement d'un conseiller numérique à la médiathèque Alfred Jarry**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal approuve cette candidature et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**64-2021 - Intercommunalité. Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Après débat et à l'unanimité (28/28 voix), le conseil municipal désigne deux représentants communaux au sein de la CLECT (un titulaire et un suppléant).

Titulaire : Gaël LEFEUVRE  
Suppléant : Vincent POINTIER.

**65-2021 - Rue Nationale – Convention de mise en réserve foncière au 7 rue Lariboisière**

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ne prenant pas part au vote (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en réserve foncière et tout document s'y rapportant.

**66-2021 - RU-Centre-Ville – Prolongation du portage foncier de Rennes Métropole au 14 rue des Longrais**

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ne prenant pas part au vote (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en réserve foncière pour prolongation de portage foncier.

**67-2021 - Rue Nationale – Prolongation du portage foncier de Rennes Métropole au 4 rue Nationale**

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 ne prenant pas part au vote (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en réserve foncière pour prolongation de portage foncier.

**68-2021 - RU-Centre-Ville – Prolongation du portage foncier de Rennes Métropole au 2 impasse du Prieuré**

Après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 8 ne prenant pas part au vote (G.LEFEUVRE, C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en réserve foncière pour prolongation de portage foncier.

La séance est levée à 21 h 30.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 27 mai 2021.



Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE